

LETTRE DE M^{GR} FREPPEL

ÉVÊQUE D'ANGERS

GAMBETTA

RÉPONSE AU DISCOURS DE ROMANS

De Cléricalisme. — L'Église et l'État.
— Le Concordat. — La liberté d'association.
— La liberté de l'Enseignement. — Le
recrutement du sacerdoce et le service
militaire obligatoire pour tous!



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Anc. Maison VICTOR PALMÉ, *édit. des Bollandistes*

PARIS

BRUXELLES

V. PALMÉ, Directeur général
rue Grenelle, 25.

J. ALBANEL, Direct. de la Succur.
5, place de Louvain, 5.

1878

Tout le monde a lu ou devra lire l'admirable lettre que Mgr l'évêque d'Angers vient d'adresser à M. Gambetta en réponse à son discours de Romans. Sa Grandeur nous autorise à la publier en brochure populaire, et nous nous empressons de la livrer au public.

C'est une réplique ardente, vigoureuse, fougueuse comme le discours lui-même du tribun, avec cette différence qu'elle a pour elle la brièveté contre la prolixité, la clarté contre les obscurités de la déclamation.

Nous demandons à nos amis de nous venir en aide en distribuant à profu-

sion cette éloquente réfutation des sophismes de l'école révolutionnaire.

Il faut faire pénétrer la défense partout où s'est glissée l'attaque, le remède partout où s'est insinué le poison!

VICTOR PALMÉ.

LETTRE
DE
M^{GR} L'ÉVÊQUE D'ANGERS

A

M. LÉON GAMBETTA
DÉPUTÉ

Angers, 20 septembre 1878.

MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

Vous venez de prononcer à Romans un discours dans lequel vous attaquez le clergé avec une violence qui dépasse toute limite. Vous ne trouverez pas mauvais que l'on vous réponde immédiatement, ne serait-ce que pour montrer à ceux qui avaient pu encore

garder quelque illusion sur vos vrais sentiments, à quelles extrémités vous entendez conduire les affaires religieuses de la France.

Il paraît que c'est dans vos paroles qu'il faut chercher le programme de l'avenir. Quelque humiliante que puisse être une telle pensée pour tout Français qui a souci de l'honneur de son pays, il faut bien se résigner à vous lire pour se préparer à vous combattre. Or, ce que vous nous annoncez pour un avenir prochain comme le résumé de vos projets, c'est, disons le mot, la persécution.

Et quel moment choisissez-vous pour nous déclarer la guerre ? Le moment où des espérances de paix se font jour partout ; où les gouvernements, instruits par l'expérience, commencent à comprendre que ce n'est pas

trop de toutes les forces morales réunies pour préserver la société moderne des dernières catastrophes. C'est à ce moment-là que vous essayez de refaire une campagne qui n'a réussi nulle part, et de choisir la France catholique pour théâtre d'une lutte que les Etats protestants eux-mêmes cherchent à éloigner d'eux. Si vous aviez véritablement le sens politique, vous comprendriez à quel point un pareil langage est à l'encontre des idées et des dispositions de l'heure présente.

C'est de vous que nous apprenons qu'il existe « une question cléricale, c'est-à-dire la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat ». Ne vous en déplaise, monsieur, cette question n'existe pas ; elle a été souverainement tranchée, au commencement de ce

siècle, par un concordat que tous les gouvernements ont respecté, et qui est parmi nous la base de la paix publique. Le jour où vous romprez ce pacte fondamental, vous remettrez toutes choses en question, et vous déchainerez sur votre pays des malheurs dont, peut-être, ni vous ni moi ne verrons la fin.

Pour faire accroire à vos complaisants auditeurs qu'il existe « une question cléricale, » vous agitez des fantômes. Vous parlez « d'exploitation de l'ignorance, » au lendemain du jour où le *Journal officiel* constatait que nous avons rempli la France de foyers d'instruction, que l'enseignement secondaire compte plus d'élèves dans nos collèges que dans ceux de l'Etat (1). Quelque nombreuses

1. *Journal officiel* du 15 septembre 1878 : 76,816

que soient vos occupations, vous avez dû avoir assez de loisir pour apprendre ce que tout le monde sait, que, depuis les écoles des frères jusqu'aux grandes écoles du gouvernement, les élèves formés par les soins du clergé et des ordres religieux n'occupent pas un rang inférieur dans les examens publics.

Quel est donc cet auditoire de Romans où vous avez pu parler de la sorte, sans qu'il s'y soit trouvé un homme assez instruit des choses de son temps pour faire à de telles assertions l'accueil qu'elles méritaient? Mais vous-même, monsieur, n'avez-vous pas été élève d'un petit séminaire?

élèves fréquentent les établissements ecclésiastiques, v compris les petits séminaires; 75,200, les collèges de l'État.

Vous étiez-vous jamais aperçu que l'on eût tenté sur votre personne ce que vous appelez « l'exploitation de l'ignorance? »

C'est bien à vous qu'il appartient de parler « d'asservissement général », à vous qui, dans votre discours, annoncez l'intention formelle d'écarter des fonctions de la magistrature, de l'administration et de l'armée, quiconque ne penserait pas comme vous! Voilà le despotisme que vous vous proposez d'inaugurer en France. Et vous osez prononcer le mot de liberté! Ce mot n'a aucun sens dans votre bouche. Quant au clergé, où voyez-vous la moindre tendance à asservir qui que ce soit? N'êtes-vous pas libres, vous et ceux qui vous suivent, d'aller à la messe ou de ne pas y aller, de faire vos Pâques ou de ne pas les faire, de fréquenter les sacre-

ments ou de vous en abstenir? Vous en répondrez devant Dieu : voilà tout. Mais de la part des hommes, où apercevez-vous la moindre velléité de vous contraindre à une pratique religieuse? Et n'est-ce pas vous jouer de la crédulité publique, que de feindre une oppression quelconque, là où nul ne songe à vous disputer la moindre parcelle de liberté?

Il m'est impossible, je vous l'avoue, de m'imaginer que vous ayez voulu parler sérieusement, en signalant « les usurpations incessantes auxquelles se livre l'ultramontanisme et l'invasion qu'il fait tous les jours dans le domaine de l'Etat ». A vous entendre, l'on dirait en vérité que les membres du clergé remplissent les conseils municipaux, les conseils généraux, le Sénat et la Chambre

des députés. La vérité est que l'élément ecclésiastique n'est représenté nulle part ou peu s'en faut. Il y a trente prêtres au Parlement allemand; un seul évêque siège au Sénat français pour défendre les intérêts religieux. Jamais, à aucune époque, le clergé ne s'est moins occupé des affaires de l'Etat; nulle part, chez aucune nation, il n'est plus tenu à l'écart de la chose publique. Et vous venez, devant un auditoire prévenu ou distrait, représenter le clergé de France comme prêt à envahir tout le domaine de l'Etat! De quel mot voulez-vous que l'on qualifie de tels excès de langage?

« C'est toujours, dites-vous, quand la fortune de la patrie baisse que le jésuitisme monte. » Parole imprudente, monsieur, et que nul moins que vous n'a le droit de pro-

noncer. Car, personne ne l'oublie, c'est quand la fortune de la France a baissé que vous êtes monté; c'est quand la France était à terre, que vous vous êtes fait de ses ruines un piédestal pour vous élever au pouvoir. Alsacien, j'aurais le droit de vous demander compte, au nom de mon pays natal, de ces sanglantes folies qui ont achevé nos malheurs et changé une défaite en catastrophe irrémédiable.

Mais laissons là ces tristes souvenirs auxquels vous avez associé votre nom, pour envisager l'avenir que vous entendez nous préparer. C'est bien la persécution que vous nous promettez, et à bref délai. Car de quel autre nom appeler la suppression des ordres religieux, la suppression de la liberté d'enseignement, la suppression des vocations

ecclésiastiques? C'est la persécution ouverte, violente, de quelque apparence de légalité que vous prétendiez la couvrir. Dans un langage que vous auriez voulu rendre spirituel, et qui n'est qu'inconvenant, vous parlez de « ces milliers de prêtres multicolores qui n'ont pas de patrie. » Ces prêtres, monsieur, sont au service de vos concitoyens; du matin au soir, ils instruisent les enfants, soignent les malades, consolent les pauvres. Vous n'avez pas plus le droit de vous occuper de la couleur de leur habit, qu'ils n'ont l'intention d'examiner celle du vôtre. Ils sont citoyens au même titre que vous; ils ont, comme vous et vos amis, le droit de se réunir, de vivre ensemble, de prier et de travailler en commun. Leur patrie est la France, et leur nationalité est certaine. Que voulez-vous de

plus, et de quel droit mettriez-vous la main entre leur conscience et Dieu ?

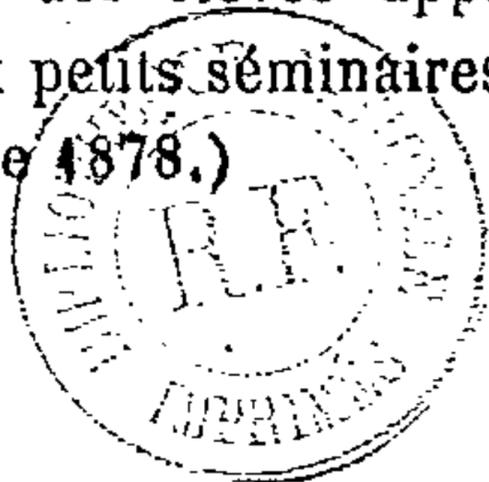
Après la liberté de l'association religieuse, le despotisme dont vous êtes le porte-voix s'apprête, selon nous, à détruire une autre liberté non moins précieuse, celle de l'enseignement. Et cela, dites-vous, sous le prétexte « que nous ne devons pas laisser, dans nos écoles, blasphémer notre histoire. » Quoi, c'est vous et le parti violent dont vous êtes le chef, qui vous constituez le gardien et le défenseur de notre histoire nationale ! vous qui datez cette histoire de 89 ou de 93, et qui ne voyez au delà qu'une série d'horreurs et d'infamies ! vous qui n'êtes occupés qu'à bafouer nos grandeurs et nos gloires séculaires, à insulter nos rois, à rabaisser nos grands hommes, à dénigrer nos vieilles

institutions, et à parler de l'ancienne France, de son clergé, de sa noblesse, de sa condition politique et sociale, comme si elle avait présenté, pendant quinze siècles, le spectacle d'une Mongolie ou d'une Tartarie ! Et c'est sous ce prétexte-là que le despotisme dont vous formulez le programme se prépare à nous enlever le peu de liberté que nous tenons de la loi ! Car c'est un minimum de liberté, monsieur, que cette participation si subordonnée, si restreinte, si étroite, non pas même à la collation des grades, comme vous l'affirmez à faux, car elle reste toute entière dans la main de l'Etat, mais à la simple interrogation des étudiants. Aussi, quand il vous plaira de remettre ces choses en question, nous revendiquerons à notre tour un droit qui semblait abandonné, et nous de-

manderons à notre pays s'il est juste, s'il est équitable, s'il est utile que 108,065 élèves (1) appartenant à des familles françaises soient soumis aux épreuves du baccalauréat ès lettres et du baccalauréat ès sciences, sans qu'un seul de leurs professeurs soit admis à siéger dans les jurys d'examen. Nous vous attendons avec confiance sur ce terrain, si jamais il vous convient de nous y appeler.

Mais là où le despotisme dont vous venez de faire entendre les menaces éclate davantage, c'est dans les entraves que vous préparez au recrutement du clergé de France. En assujettissant les élèves du sanctuaire au service des armes, vous voulez, Monsieur, tarir

(1) Chiffre des élèves appartenant aux collèges libres et aux petits séminaires. (*Journal officiel* du 15 septembre 1878.)



la source même du sacerdoce. Car ne nous parlez pas de l'obligation de servir la patrie : c'est un mot que vous jetez à la foule pour tromper les simples. Il y a bien des manières de servir sa patrie. L'instituteur, le professeur, qui s'épuisent à instruire leurs élèves ; le prêtre, qui se consume dans les travaux de son ministère, servent leur pays aussi utilement que le soldat. Ce sont là de grands services publics, nécessaires, indispensables et qui valent bien, en fatigues comme en résultats, celui des armes.

Le plus simple bon sens suffit pour comprendre que les nécessités sociales imposent et justifient de tels équivalents. Mais non, sous prétexte d'égalité, vous visez la religion au cœur. Bien que vos goûts et vos antécédents ne vous aient guère permis d'appré-

cier ces choses, vous n'êtes pas sans savoir que le régime de la caserne n'est pas une préparation au régime du séminaire, que l'Église demande à ses futurs ministres un ensemble de qualités qui ne s'acquièrent et ne se développent que dans le silence de la prière et du recueillement, et que le jour où de pareilles exigences viendront à s'ajouter aux devoirs et aux sacrifices de la vie sacerdotale, c'en sera fait parmi nous des vocations ecclésiastiques.

Mais que vous importe, et n'est-ce pas là précisément le résultat que vous voulez atteindre ? En tout cas, nous sommes avertis ; et dès ce moment, vous nous autorisez à nous tourner vers les catholiques pour leur dire : Voyez ce qui vous attend ; ces hommes qui parlent de cléricisme et d'ultramonta-

nisme pour masquer leurs desseins, c'est la religion même qu'ils veulent détruire, en lui enlevant l'une après l'autre toutes ses forces et toutes ses institutions. Vos libertés, ils en feront litière ; vos droits, ils n'aspirent qu'à les supprimer. Ordres religieux, enseignants ou hospitaliers, écoles chrétiennes à tous les degrés, rien n'échappera à leurs mesures d'oppression, dès l'instant qu'ils ne trouveront plus devant eux d'obstacle légal.

Enfin, pour achever l'œuvre de destruction, ils arrêteront les vocations ecclésiastiques à leur début par l'obligation du service militaire, et, faute de prêtres, le ministère paroissial deviendra impossible. Et toutes ces iniquités, ils comptent les opérer jusqu'au bout sous le couvert de la légalité. Eh ! grand Dieu ! y a-t-il eu, dans l'histoire, une seule

persécution religieuse qui ne se soit parée de ce nom ? La Convention, elle aussi, se nommait l'ordre légal ; et nos places publiques sont encore là pour rappeler à tous comment elle l'appliquait. Une fois sur la pente de la violence, et dans un pays comme le nôtre, qui peut prévoir où l'on s'arrêtera ? Que tous les catholiques veuillent donc bien réfléchir à la situation qu'on leur annonce, et sérieusement, et à temps.

Peut-être, monsieur, aurez-vous contribué, par vos agressions et vos menaces, à refaire l'union si désirable entre tous ceux qui regardent la religion comme la base première de l'ordre social. En la choisissant pour l'objet principal de vos attaques, vous indiquez à l'avance le vrai terrain sur lequel tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté

pourront et devront se rencontrer et se donner la main, pour travailler au salut de leur pays. C'est là du moins un service que vous nous aurez rendu par votre discours, et dont je suis presque tenté de vous remercier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le député,
votre très-humble serviteur,



† CHARLES-EMILE,
Evêque d'Angers.

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

V^o PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain. Paris.

ŒUVRES DE PAUL FÉVAL

Jésuites ! Un volume in-12 (15 ^e édition):	3 fr.
Les Étapes d'une conversion (1 ^{re} série). Un volume in-12 (13 ^e édition)	3 fr.
Pierre Blot, second récit de Jean (11 ^e série des <i>Étapes d'une conversion</i>). Un volume in-12 (8 ^e édit.).	3 fr.
La Fée des grèves, légende bretonne. Un volume in-12 (6 ^e édition).	3 fr.
L'Homme de fer, suite à <i>la Fée des Grèves</i> . Un volume in-12 (4 ^e édition)	3 fr.
Les contes de Bretagne. Un vol. in-12 (5 ^e édit.)	3 fr.
Le dernier chevalier. Un volume in-12 (3 ^e édit.).	3 fr.
Frère Tranquille, anciennement <i>la Duchesse de Nemours</i> . Un volume in-12 (3 ^e édition).	3 fr.
Châteaupauvre, voyage au dernier pays breton. (6 ^e édition; augmentée d'un <i>avertissement</i> de l'auteur). Un volume in-12.	3 fr.
La Fille du Juif-Errant. Un vol. in-12 (2 ^e édit.).	3 fr.
Le Château de velours. Un vol. in-12 (3 ^e édit.).	3 fr.
La Louve. Un volume in-12	3 fr.
Valentine de Rohan. Un volume in-12	3 fr.
Les romans enfantins. Un volume in-12.	3 fr.
Le Mendiant noir. Un volume in-12.	3 fr.
Veillées de famille. Un volume	3 fr.
Le Poisson d'or. Un volume	3 fr.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

A DIX CENTIMES :

Lettres de Jacques Bonhomme sur les choses du jour. 3 brochures in-18 de 36 pages.

I. *Le Coup de balai du Maréchal.*

II. *Le Dimanche. — Les Cléricaux. — Les Promesses. — Où se trouve le bonheur ?*

III. *Les Journaux. — La Dîme. — Le Cabaret.*

La Dîme, la Corvée et le Joug, par un ami du peuple. Brochure in-18 de 36 pages.

Nos Soldats, par le général AMBERT. Brochure de 36 pages.

Les Ignorantins, par un disciple de l'enseignement obligatoire. Broch. in-18 de 36 p.

Opinion de M. de Bismark sur les affaires de France, in-18 de 36 pages.

L'Église et l'État, leur rapport et leur droit. — Brochure in-18 de 36 pages.

Clérical et Radical. Brochure de 36 pages.

Pierre Olivant, par Paul Féval. (Petite esquisse d'un grand portrait.)

L'ouvrier du temps jadis !

Qui a fait la France ?

